

## **Le CNESER dénonce la mise en application précipitée du BUT. Il demande le report de la réforme et des moyens suffisants en postes pour respecter les programmes nationaux**

*Motion proposée par la délégation SNESUP-FSU, SNCS-FSU et SNASUB-FSU*

Dans un calendrier intenable, dénoncé à de nombreuses reprises, sans consultation des collègues enseignants dans les départements d'IUT, avec des informations arrivant au fil de l'eau et parfois hors délai, le MESRI impose un diplôme de BUT élaboré dans la précipitation et dont le contenu n'est que très approximativement connu puisqu'il ne porte que sur la première année. En effet, les PN des BUT 2 et BUT3 ne sont pas encore rédigés et devraient l'être d'ici décembre 2021, c'est-à-dire pendant cet été et la rentrée universitaire prochaine. Quel avis le CNESER peut-il apporter sur un diplôme dont il ne connaît qu'un tiers du contenu, lequel devra être modifié dans quelques mois pour prendre en compte la part d'adaptation locale prévue par l'arrêté portant sur la licence professionnelle ?

La rentrée se prépare dès à présent. Comment le MESRI peut-il imaginer que d'ici septembre les collègues auront pu prendre connaissance des contenus de cette nouvelle formation, élaborer de nouveaux enseignements et changer leurs pratiques pédagogiques pour l'ensemble des formations, notamment en mettant en place des SAÉ et une démarche portfolio qui sont autant d'objets pédagogiques nouveaux suscitant le questionnement de ces mêmes collègues ? La question de la liberté pédagogique des collègues se pose bien évidemment aussi dans cette injonction.

Les PN ont été construits alors que le ministère ne prévoit pas de moyens supplémentaires. Or, l'augmentation du nombre d'heures de TP et de projets dans le BUT est un des arguments majeurs du MESRI pour favoriser la meilleure réussite des bacheliers technologiques. Dans ces conditions, l'obligation de recruter 50% de bacheliers technologiques doit être abandonnée. Il ne suffit pas de préparer sur le papier des programmes sensés permettre la réussite des étudiantes et étudiants issu-es de cette filière technologique, il faut s'y préparer, s'organiser au sein des départements, mais il faut pouvoir le faire avec des programmes clairs et une progression prévue sur toutes les années de la formation. Dans un cadre de sous dotation récurrente, les établissements ne pourront pas appliquer les nouveaux PN à la rentrée. Le MESRI doit donner aux établissements les moyens de respecter le cadre légal des formations qu'il impose.

Le CNESER note qu'aucun des PN ne respecte le projet d'arrêté qui dispose qu'il faut une part d'adaptation locale d'un tiers du volume horaire sur l'ensemble des trois années et ce dès la première année. En conséquence les PN du BUT1 ne sont pas conformes à l'arrêté BUT ! **Le CNESER exige qu'à l'avenir les PN définissent 100% du volume horaire et que les ressources pouvant être mobilisées dans le cadre de l'adaptation locale soient définies (ou inscrites ou écrites) dans les PN.** Et on ne connaît toujours pas le cadre de l'évaluation de ces nouveaux diplômés, notamment le lien entre l'HCERES et les CPN/CCN qui s'en étaient jusqu'alors chargées.

Enfin, en n'acceptant pas de reporter à septembre 2022 l'application des programmes de BUT, le MESRI sacrifie la génération d'étudiant-es qui va arriver en septembre 2021 en BUT1. Cette dernière aura déjà subi une année d'enseignement incomplète en classe de Terminale à cause de la gestion de la Covid19 et devra essayer les plâtres d'un BUT1 nécessairement inabouti. En effet, même si les différents groupes de travail qui y ont travaillé (les assemblées de chef-fes de départements notamment) l'ont fait avec tout le sérieux possible, les conditions sanitaires ont empêché un travail plus en profondeur, notamment avec les milieux professionnels. Et le calendrier imposé par le ministère n'a pas permis d'associer l'ensemble des collègues des IUT alors que l'approche pédagogique par compétences aurait dû prendre le temps d'une telle consultation. Ce n'est pas acceptable !

Les collègues n'ont jamais été demandeurs d'une telle réforme et, compte tenu des modalités de sa mise en œuvre, il est urgent d'y surseoir *sine die*.

**POUR : 16 / CONTRE : 3 / ABS : 16 / NPPV : 0**